

## Pourquoi une charte ?

De par son objet associatif, MW est particulièrement vigilante quant à l'aménagement des zones de montagne. Elle prend régulièrement position sur des politiques publiques, des stratégies territoriales ou des projets particuliers. Reconnue par les pouvoirs publics comme par les citoyens, elle est fréquemment sollicitée. Cette question de l'aménagement représente donc une part importante de l'action de l'association, bénévoles comme salariés, et justifie l'existence d'un GT qui lui soit dédié. La présente charte a pour objet de définir le « champ d'action » de ce GT, et ses principales modalités de fonctionnement dans un objectif d'efficacité de l'action de MW, notamment en facilitant l'association des bénévoles locaux.

## Objectifs du groupe de travail

- 1 Suivre l'évolution de l'aménagement des massifs montagneux français et identifier les tendances « lourdes » ;
- 2 Proposer au CA une doctrine sur les sujets reconnus comme le nécessitant ;
- 3 Identifier les projets importants, les analyser, participer à leur élaboration et les combattre si ils ne s'inscrivent pas dans la philosophie défendue par Mountain Wilderness France ;
- 4 organiser une veille sur les évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles concernant l'aménagement de la montagne, les commenter et les diffuser auprès des délégués départementaux et des pilotes (voir ci-dessous) ; proposer les évolutions souhaitables des textes ;
- 5 Animer, sur le champ de l'aménagement, les représentants MW dans les instances officielles ainsi que les délégués locaux ;
- 6 Préparer les actions de plaidoyer auprès des décideurs ;
- 6 Veiller à la bonne communication sur ces sujets auprès des adhérents, des pouvoirs publics et du grand public.

## Composition

**Animateurs :** Benoît Nenert, Francis Charpentier, Vincent Neirinck.

Ils échangeront au minimum une fois par mois pour un point d'avancement des différents dossiers.

**Groupe permanent :** En sus des animateurs et des salariés concernés il comprend tout bénévole disponible, après validation par les animateurs, souhaitant s'investir sur ce thème. Un appel à candidature sera lancé. Ce groupe permanent a pour objet d'échanger sur les objectifs 1 à 7.

Le programme de travail et les modalités pratiques seront à définir par le groupe.

**Groupes ponctuels :** De nombreux sujets, thématiques (ex : ascenseurs valléens, neige de culture, équipements de diversification, sécurisation des itinéraires, etc...) ou localisés ( T3 de La Grave, extension du domaine skiable de Gourette, etc.) peuvent nécessiter la formation de groupes « ad-hoc » autour d'un responsable qui le pilote, interlocuteur privilégié des animateurs, du CA et des salariés concernés. Ces groupes « ad-hoc », à géométrie variable, seraient ouverts à tout bénévole volontaire, le délégué départemental étant systématiquement associé et est rendu destinataire de toute production et information .

## Outils

Afin de faciliter le fonctionnement des groupes et la circulation de l'information 2 outils collaboratifs seront développés et hébergés sur le site. Ils permettront :

- 1 D'analyser les projets afin de déterminer le positionnement de MW et d'alimenter un « observatoire »
- 2 De suivre l'avancement des projets.

Ces 2 outils seront accessibles aux membres du CA, aux salariés et aux délégués locaux. Certaines rubriques seront en lecture seule, d'autres ne pourront être alimentées que par les pilotes, les animateurs et les salariés.